

interview
de

Loriane MOYON

Bac pro Productions horticoles
BTS Productions horticoles
Licence professionnelle Agriculture
biologique conseil et développement

• Le bac pro pour quoi faire ?

J'ai grandi à la campagne avec la possibilité de jouer dehors avec les animaux. Ainsi, j'ai eu la chance de savoir ce que je voulais faire très tôt : conduire un tracteur rouge. Après la classe de troisième et avec l'appui de mes parents, j'ai décidé de faire un bac pro Productions horticoles. Passionnée, je me suis rapidement investie dans ma formation avec l'envie de me spécialiser dans les plantes aromatiques et médicinales.

• Comment se sont passés vos débuts en BTS ? Avez-vous rencontré des difficultés ?

Suite à mon bac pro, j'ai décidé de continuer dans un BTS du même domaine. Je m'attendais à recevoir un niveau technique plus approfondi, ce qui n'a pas été vraiment le cas. Par contre, j'ai ressenti une réelle «marche» entre le bac pro et le BTS au niveau des matières générales (notamment français et mathématiques). Heureusement, je me suis retrouvée avec des bacheliers de tous les horizons et cette mixité des élèves a permis de créer une véritable entre-aide.

• Licence pro comme suite logique ?

Après l'obtention de mon BTS, j'ai choisi de faire une licence pro pour m'ouvrir à d'autres secteurs et pouvoir étudier la zoologie, les certifications, faire des études de cas et du diagnostic sur les fermes. Cette licence m'a permis d'ouvrir ma ferme dans laquelle j'éleve des poules pondeuses et des poules de chair que je vends sur les marchés et je cultive des plantes aromatiques et médicinales que je vends en bouquet frais à mes clients. Par la suite, je souhaite collaborer avec une entreprise qui achètera et transformera ma production pour créer des huiles essentielles.

interview
de

Sidney BARNIER

Bac pro Production Graphique
BTS Études de réalisation d'un projet
de communication

• Le bac pro pour quoi faire ?

En classe de troisième, j'avais de bonnes aptitudes en arts plastiques et je voulais travailler dans le domaine artistique. J'ai donc choisi de faire un bac pro dans l'art graphique.

• Le choix du BTS, est-ce un choix difficile ?

Pour moi, un bac+2 est plus gratifiant et permet de trouver plus facilement du travail. J'ai donc décidé d'approfondir les enseignements de mon bac pro dans un BTS de la même filière et de le faire en apprentissage. Cela m'a permis de connaître le milieu professionnel et d'allier mes études avec la réalité du travail. Le plus compliqué a été de gérer le temps de travail scolaire, de travailler les cours en rentrant de l'entreprise.

• Comment se sont passés vos débuts en BTS ? Avez-vous rencontré des difficultés ?

Les débuts ont été compliqués, surtout pour les matières générales (physique et mathématiques notamment) qui sont plus compliquées qu'en bac pro. Heureusement, je maîtrisais les matières artistiques et techniques. Mais si un élève se donne les moyens dès le début, il peut y arriver.

• Qu'est-ce qui change par rapport au bac pro ?

En BTS nous avons le même nombre d'heures de cours mais plus de devoirs à la maison. En plus, en bac pro je réalisais des stages alors qu'en BTS j'étais en apprentissage et on n'attend pas autant d'un stagiaire que d'un apprenti.

• Et après votre BTS ?

J'ai souhaité me lancer sur le marché du travail mais j'envisage éventuellement de reprendre mes études en licence professionnelle dès septembre, et si tout se passe bien, peut-être un master. Je regarde actuellement les licences pro dans le domaine du Web pour être webmaster ou dans le montage vidéo.

Après le bac pro

les académies de Clermont-Ferrand, de Grenoble et de Lyon s'engagent à favoriser votre poursuite d'études en BTS



osez le BTS

Une voie de réussite après un bac pro

Mise en place
d'une expérimentation visant à
favoriser l'orientation
des bacheliers professionnels en BTS

Une expérimentation qui vise à renforcer le droit à la formation de tous les élèves en améliorant notamment la poursuite d'études des bacheliers professionnels vers le BTS a été définie dans la loi «Égalité et citoyenneté» votée le 22 décembre 2016.

«L'admission en section de technicien supérieur (STS) doit devenir à terme de droit pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel qui le souhaitent et qui disposent d'un niveau de maîtrise attesté par l'équipe pédagogique de terminale».

Pour déployer cette nouvelle mesure, les académies de Clermont-Ferrand, de Grenoble et de Lyon se sont engagées dans un nouveau processus d'admission des élèves de baccalauréat professionnel en section de technicien supérieur, expérimenté dès cette année.

L'accès des bacheliers professionnels en STS sera favorisé et développé. Les élèves de baccalauréat professionnel seront mieux préparés, mieux guidés en terminale et mieux accompagnés à leur arrivée en section de technicien supérieur.

La montée en qualification de notre jeunesse passe par la pleine reconnaissance de la voie professionnelle et de l'aptitude de ceux qui en sont issus à poursuivre leurs études au-delà du baccalauréat. L'ambition de la région académique est d'augmenter significativement la part des bacheliers professionnels dans les sections de technicien supérieur et de leur assurer la réussite dans leur parcours de formation et d'insertion.

En favorisant la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, les trois académies souhaitent faciliter l'insertion professionnelle de tous les jeunes et ainsi répondre aux besoins de qualifications accrues de l'économie régionale.

Françoise MOULIN CIVIL,

Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,

Rectrice de l'académie de Lyon, chancelière des universités

Marie-Danièle CAMPION, Rectrice de l'académie

de Clermont-Ferrand, chancelière des universités

Claudine SCHMIDT-LAINE, Rectrice de l'académie de Grenoble,

chancelière des universités

Booster vos chances d'insertion avec le BTS !

Bientôt le bac en poche, mes études se passent bien et j'hésite entre continuer mes études ou chercher du travail...

Le baccalauréat professionnel permet effectivement de rentrer dans la vie active, mais vous pouvez également souhaiter continuer vos études en Brevet de technicien supérieur (BTS).

! Les académies de Clermont-Ferrand, de Grenoble et de Lyon s'engagent dans une nouvelle procédure visant à développer l'accès des bacheliers professionnels en STS (Section de technicien supérieur), à mieux vous préparer et vous accompagner à l'entrée dans l'enseignement supérieur afin d'y faciliter votre réussite.

DÈS CETTE ANNÉE, VOTRE ADMISSION EN BTS SERA FAVORISÉE

➤ **Plus de places en BTS réservées aux bacheliers professionnels**

L'objectif est d'augmenter progressivement la part des bacheliers professionnels en BTS. Tous les BTS des lycées publics des académies de Clermont-Ferrand, de Grenoble et de Lyon sont concernés. Sont exclus les STS des établissements agricoles.

➤ **Un accès privilégié**

L'équipe pédagogique, au second semestre, émettra un avis sur chacun de vos vœux de BTS : un avis favorable déclenchera un accès privilégié aux BTS choisis, dans la limite d'un nombre de places réservées aux bacheliers professionnels.

➤ **Un accompagnement à la réussite en BTS**

Vous serez accompagnés par l'équipe éducative (professeurs, psychologues de l'Éducation nationale...) tout au long de votre parcours :

- conseils sur vos projets, vos choix de BTS,
- suivi de vos candidatures,
- soutien et approfondissement en langues et culture générale si nécessaire.

L'accompagnement et le suivi pédagogique se poursuivront également en BTS pour faciliter votre adaptation et votre réussite.

NE VOUS CENSUREZ PAS : POSTULEZ !

Faites le point avec vos enseignants sur vos atouts. Avec un bon dossier scolaire et de la motivation, la réussite est au rendez-vous !

Mon Calendrier

Pour candidater en BTS, c'est facile, toutes mes démarches sont à faire sur parcoursup.fr

Dès maintenant, je réfléchis à mon projet en consultant le site terminales2017-2018.fr et en me rappelant que tous les BTS des établissements publics et privés accueillent des bacheliers professionnels.

Je serai accompagné/e tout au long de mes démarches par l'équipe éducative, mon/ma professeur/e principal/e et mon/ma psychologue de l'Éducation nationale.

1

Je saisis mes vœux du 22 janvier au 13 mars

Le conseil de classe du second semestre examine mes vœux.

Chaque vœu fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement. Si j'obtiens un avis favorable du conseil de classe de terminale pour la spécialité demandée je serai affecté/e prioritairement dans la limite du quota de place réservé au bac pro dans tous les BTS.

2

Je reçois et j'accepte les propositions de fin mai à septembre

Je reçois des réponses à mes vœux au fur et à mesure et je peux dialoguer avec les établissements d'enseignement supérieur. Dès que j'ai reçu deux réponses positives, je dois choisir entre les deux sans pour autant renoncer à mes vœux en attente.

3

de mi-juin à début juillet

Si j'obtiens une mention *bien* ou *très bien* à mon bac pro, cela me permet une admission de droit en BTS ou BTSA du même champ professionnel. Pour faire valoir ce droit, je prends contact auprès du Service académique d'information et d'orientation (SAIO) dès la publication des résultats du bac.

Dans tous les cas, je poursuis la procédure Parcoursup jusqu'à l'inscription dans l'établissement retenu



L'APPRENTISSAGE : UNE FORMULE GAGNANTE !

Les mêmes BTS peuvent se préparer par la voie scolaire et par la voie de l'apprentissage. Toutefois, les candidatures pour un BTS en apprentissage n'entrent pas dans le cadre de l'expérimentation car l'admission en BTS par apprentissage dépend de la signature d'un contrat de travail.

En choisissant l'alternance école-entreprise, vous vous constituez une expérience professionnelle qui sera un véritable atout pour trouver un premier emploi. Diplômé/e d'un baccalauréat professionnel vous avez une connaissance du monde de l'entreprise qui sera appréciée par les employeurs. Alors pourquoi ne pas préparer votre BTS par apprentissage ? Vous augmenterez vos qualifications professionnelles en validant un bac+2, vous enrichirez votre expérience en entreprise et vous continuerez à développer vos connaissances théoriques en CFA (Centre de formation d'apprentis). Ce premier contrat de travail vous permettra de gagner en autonomie financière et sera un tremplin vers votre insertion. (Plus d'informations sur le guide de l'apprentissage de la Région Auvergne-Rhône-Alpes consultable sur onisep.fr/clermont, onisep.fr/grenoble, onisep.fr/lyon).